



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 62.2-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 62-2009

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables de la susdite municipalité par la soussignée, Francine Crête, greffière adjointe, à l'effet que le règlement no 62.2-2023 modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 numéro 62-2009 est entré en vigueur le 18 décembre 2023 à la suite de la publication, le 16 décembre 2023, de l'avis ministériel décrétant l'entrée en vigueur des règlements municipaux révisés sur la taxe municipale pour le 9-1-1.

Toute personne intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 18 décembre 2023.

(Original signé)

Francine Crête
Greffière adjointe